

## **Programmes de revitalisation de bâtiments et d'enseignes de certains secteurs commerciaux**

*Senneterre, le 12 avril 2017* – La Ville de Senneterre a récemment adopté deux règlements concernant des programmes de revitalisation de bâtiments et d'enseignes de certains secteurs commerciaux.

Les anciens règlements, qui couvraient les années 2012 à 2016, ont connu beaucoup de succès où 102 336,09 \$ ont été accordés en subvention pour la rénovation des façades de bâtiments et 9 112,81 \$ pour les enseignes. Ces aides financières ont généré des investissements globaux de 522 430,61 \$ de la part des commerçants.

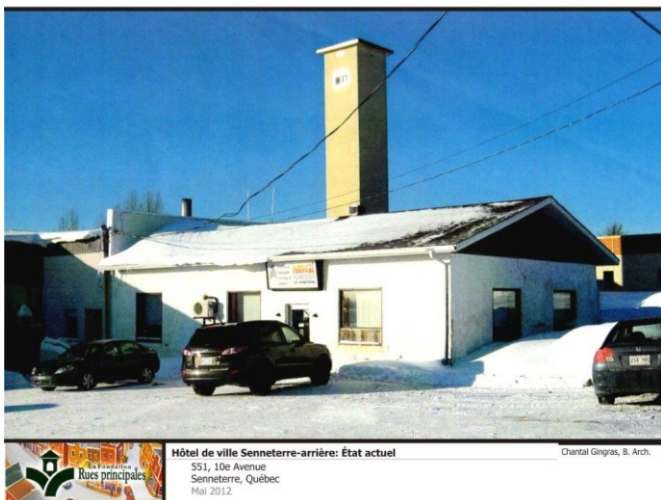
L'objectif de ces nouveaux programmes de subvention est d'encourager les commerçants à rénover leur bâtiment et enseigne avant la tenue des festivités entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu en 2019. De plus, l'esthétique générale du centre-ville s'en trouvera améliorée. La date limite pour déposer une demande est le 30 juin 2019.

À la suite de la demande de plusieurs citoyens pour favoriser la mobilité de la population, un volet a été ajouté au programme en 2017, soit une subvention pouvant atteindre 75 % des dépenses liées à l'accessibilité universelle jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Les commerçants ne seront pas obligés de rénover leur façade pour avoir droit à cette subvention et ce volet perdura jusqu'au 31 décembre 2021.

En 2017, la Ville de Senneterre investit un budget de 80 000 \$ pour la rénovation de façades de bâtiments et l'accessibilité universelle, ainsi qu'un budget de plus de 6 000 \$ pour les enseignes.

Les commerçants qui souhaitent obtenir de l'information sur ces nouveaux programmes de subvention peuvent communiquer avec Mme Carol-Anne Langlois, responsable de l'urbanisme, à la Ville de Senneterre.

« La Ville de Senneterre est fière de voir son centre-ville s'embellir par la rénovation des immeubles commerciaux et nous souhaitons grandement que ceux-ci profitent du nouveau volet pour améliorer l'accessibilité universelle de leur immeuble et favoriser la mobilité de la population », a souligné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.



### **Bureaux de la Corporation de développement économique de Senneterre avant et après les rénovations**

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte, maire  
Ville de Senneterre  
Tél. : 819 737-2296, poste 210  
[jmmatte@ville.senneterre.qc.ca](mailto:jmmatte@ville.senneterre.qc.ca)